



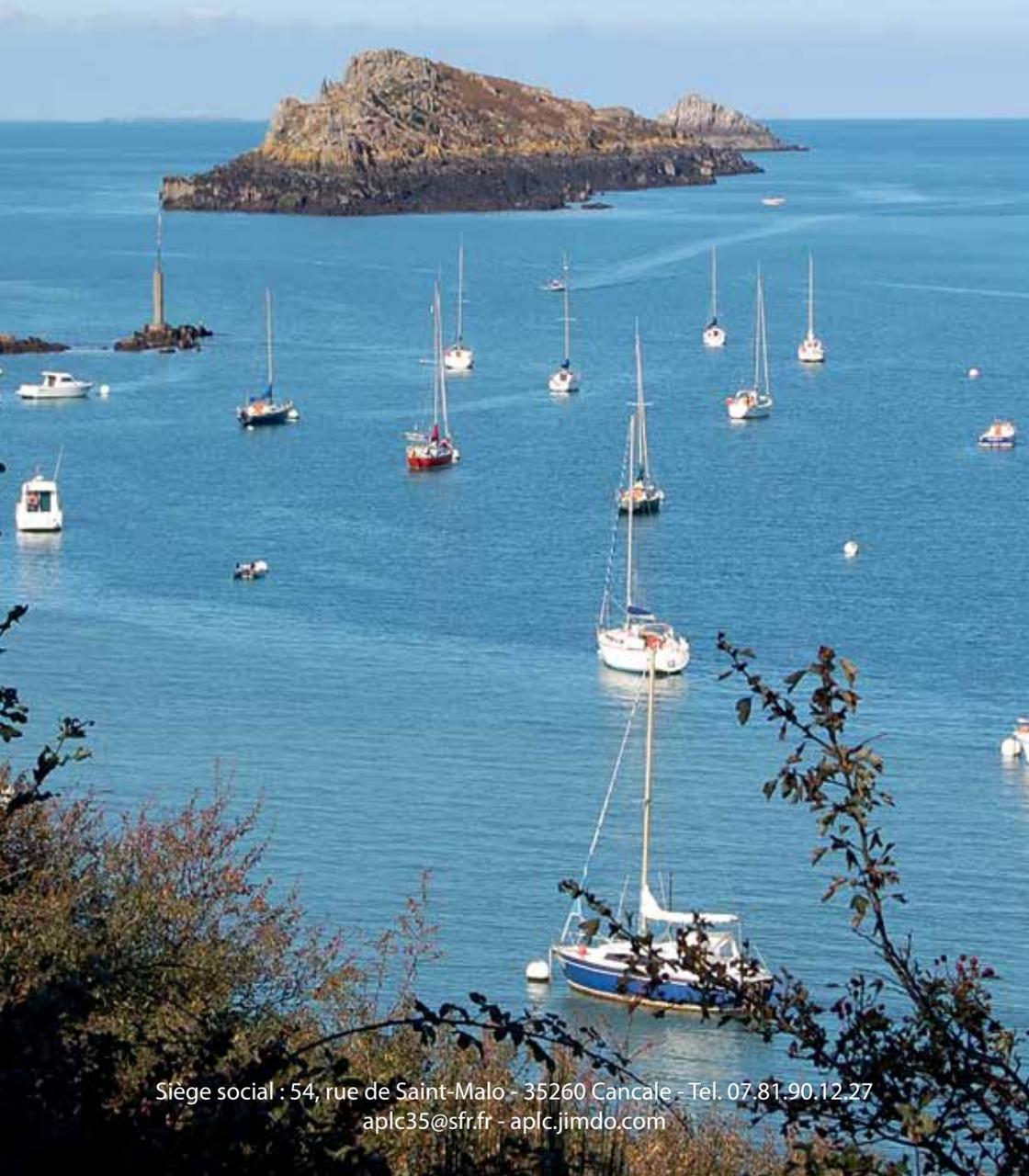
Le Cormorandier

Bulletin d'information de l'association des plaisanciers du littoral canalais

N°23

Prix de vente 2€

Mars 2015



Siège social : 54, rue de Saint-Malo - 35260 Cancale - Tel. 07.81.90.12.27
apl35@sfr.fr - aplc.jimdo.com



LES PLUS GRANDES MARQUES

Véritable spécialiste, le **Chantier Naval de la Plaisance** intervient avec professionnalisme sur tous les moteurs fixes et hors-bord, sur site, à flots ou dans votre jardin. Propulseurs d'étrave, ligne d'arbre, sail-drive ou Z-drive, c'est notre métier.

UN SERVICE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE

Pour un moteur toujours en bon état de fonctionnement, le **Chantier Naval de la Plaisance** met à votre disposition un catalogue de pièces d'origine: **Volvo, Perkins, Lombardini, Vetus, Yanmar, Suzuki**, ...

UN SERVICE COMPLET DE MANUTENTION

Selon le lieu et votre bateau: mise à terre, mise à l'eau, location de bords, manutentions, grutage, hivernage sur parc fermé en extérieur ou sous abri. Chariot hydraulique jusqu'à 11 tonnes de charge, Camion plateau spécialement aménagé avec grue auxiliaire pour le transport de bateau (7m50 / 11 t).

VENTE DE BATEAUX

Nous représentons **OCQUETEAU, DERVINIS, ARIMAR**



Bureaux: Port des Sablons 35400 St-Malo 02 99 82 62 97 contact@chantier-naval-plaisance.com



Laizé Lionel

**Plomberie - Chauffage
Énergie Renouvelable
Électricité**

CANCALE - 02 99 89 94 46 - 06 47 57 03 50
e-mail : ent.lionel.laize@orange.fr



ELECTRONIQUE APPLICATIONS

- Electricité marine
- Electronique marine
- Système d'alarme sans fil
habitations particuliers et professionnels

Jean-Michel VERDIER
06 07 59 01 29

Allée de l'île aux Moines 35430 St Jouan des Guéréts
Tél. 02 99 81 97 94 - Fax 02 99 81 45 58
Email : electappl@wanadoo.fr - Site : www.electronique-applications.fr



Chers amis adhérents

Les liens tissés avec notre association-amie A.P.H (Association des Plaisanciers du HEREL) nous permettaient déjà de vous offrir quelques manifestations supplémentaires. Cette année 2015 verra naître un rapprochement avec une autre association, l'A.P.P.P (Association des Plaisanciers et Pêcheurs de Pleurtuit). Après une remontée de la Rance ensemble au départ de la cale de Juvente, nous avons prévu de nous réunir à TADEN, le samedi 23 mai. Un pique-nique vous sera proposé et sera animé par des chants marins, venez nombreux rencontrer en toute convivialité nos collègues plaisanciers de Pleurtuit.

Début 2014, nous avons reçu les responsables des trois listes qui se présentaient aux élections municipales. Tous avaient vu l'intérêt de mettre en place plusieurs équipements tel qu'une cale en eau profonde, une aire de lavage des carènes, un port à sec... pour répondre aux besoins des différents acteurs du monde maritime Cancalais (professionnels de la mer, cultures marines, SNSM, associations nautiques, plaisanciers...) mais aussi pour se mettre en conformité avec les exigences maritimes et environnementales réglementaires. Ces ouvrages utiles au développement économique et touristique de Cancale généreraient des emplois supplémentaires permettant à notre commune de garder et de ramener des jeunes au pays.

Le 12 janvier dernier le collectif, dont l'APLC fait partie, s'est réuni pour une réflexion plus approfondie sur l'élaboration d'un ouvrage portuaire à Cancale. L'objectif étant de s'entendre sur un projet global avec les représentants des différents acteurs du milieu maritime de notre littoral et de créer une équipe motivée et force de propositions. Depuis 2013 une procédure pour le renouvellement du SCoT est engagée et elle s'achèvera fin 2016. Ce projet ne pourra aboutir que s'il est intégré, étudié et validé par le nouveau SCoT. Il doit présenter un réel intérêt économique pour le pays de Saint-Malo et être conforme aux nouvelles dispositions réglementaires issues de la loi portant Engagement National pour l'Environnement dite " Grenelle 2 ".

Les plaisanciers ne roulent pas tous sur l'or, les impôts et les taxes ne cessent d'augmenter, les dépôts de bilan et les licenciements se succèdent à un rythme effréné, frappant de plein fouet retraités et salariés, tous niveaux confondus. Dans ce contexte, il serait sage et prudent que les élus en tiennent compte afin de ne pas empêcher bon nombre de plaisanciers aux revenus les plus modestes de pratiquer pour certains leur unique loisir, ce serait injuste et par conséquent mal compris. Les tarifs pour 2015 ayant augmenté de 3% par rapport à 2014, nous sommes d'ores et déjà intervenus auprès de la mairie pour demander le maintien du tarif pour 2016.

Cette année je fais partie du tiers sortant, j'ai pris la décision de ne pas renouveler mon engagement. Après l'assemblée générale, je resterai à la disposition de mon successeur pour l'informer des affaires en cours. Merci à tous pour ses années passées avec vous.

Je ne clôturerai pas cet éditorial sans remercier les commerçants faisant paraître une annonce dans notre revue semestriel " le Cormorandier " reçue par les adhérents de l'APLC, associations amies et personnes consultant notre site.

En ce début d'année, mes pensées vont plus particulièrement vers la famille de notre collègue et ami André LORITTE, membre de notre bureau représentant le site des Potelets, décédé le 11 janvier 2015 à l'âge de 67 ans après avoir lutté courageusement contre la maladie.

De la part des membres du conseil d'administration et des délégués de site, nous vous souhaitons de naviguer tous ensemble dans les meilleures conditions.

Salutations maritimes et littoral.

Bien amicalement à tous.

Jean-Marie Raquidel

Siège social : Adresse : 54 rue de Saint Malo - 35260 Cancale

Tel : 07.81.90.12.27 - Mail : presidentaplc@gmail.com



EDOUARD BIARD
Port. 06 85 31 62 65

CONCEPTION DE JARDIN - CRÉATION - ROCAILLE
MAÇONNERIE PAYSAGÈRE - ÉLAGAGE & ENTRETIEN

Le Clos de la Grange 35260 CANCALE



Frédéric BEYER
Agent général

Assurances . Banque . Placements

4 b^e Villebois Mareuil
35400 SAINT -MALO
Tél. 02 99 56 69 35

17 rue du G^{al} Leclerc
35260 CANCALE
Tél. 02 99 89 56 18



Cheville 35

VIANDE DE BOUCHERIE EN GROS

14 rue de la Croix Desilles - 35400 Saint-Malo - 02.99.21.91.10



B' PLAST
créateur de confort

- Fenêtres
- Portes
- Volets
- Stores
- Portails
- Vérandas
- Portes de garage

www.bplast.fr

ZI Sud - 7 rue du Grand Jardin
35400 SAINT MALO
Tél. 02.99.21.36.36

Norme PVC
NF

Selon disposition des certificats Fenêtres N° 07731 PVC n° 175-127 et n° 175-42

Bureau

Président



Jean-Marie RAQUIDEL
06 10 33 71 98

Vice-président



Adrien CORTEVAL
06 95 32 52 61

Trésorière



Patricia LAIZE
06 86 41 03 00

Secrétaire



Gisèle LETRENEUF
06 26 02 61 07

Trésorier adjoint



Joseph LEPAIGNEUL
06 31 79 02 58

Secrétaire adjoint



Jacques GUIHARD
06 82 78 25 25

Chargé de l'information et de l'animation



Alain NOSLIER
06 37 30 97 61

Chargé de la Sécurité et du Recrutement



Jean-Pierre SORET
06 73 37 46 61

Chargé de la Sécurité et du Recrutement



Alain LAIZE
06 09 91 02 33

Chargé de la Sécurité et du Recrutement



Jean-Louis BEAUMIER
06 45 45 00 73

Délégués de site

La Houle



Guy MARGUERIE
06 85 09 65 11

La Houle



Patrice BALLON
06 08 93 80 45

L'Abri des Flots



Eric VIGNERON
06 71 71 64 10

L'Abri des Flots



Yvonnick HOUGRON
06 11 22 55 48

Port-Briac



Jean-Claude LETRENEUF
06 13 02 15 32

Port-Briac



Alain LAIZE
06 09 91 02 33

Port-Picain



Michel LEROY
06 87 55 77 99

Port-Picain



Gilles LE GUERN
09 75 22 28 60

Port-Picain



Jacques GUIHARD
06 82 78 25 25

Port-Mer



Gérard BONDIGUEL
06 86 18 23 67

Port-Mer



Jean-Luc HIARD
06 80 88 80 97

Les Potelets



xx
06

Président d'Honneur



Michel LOUVET
06 21 35 27 78



Sylvie et Guillaume Tirel

4, rue E. Lamort (GPS)
Route de la Corniche - 35260 Cancale
Tél. 02 99 89 66 08 Fax. 02 99 89 89 20
Fermeture hebdomadaire consulter :
www.restaurant-cotemer.fr



Chantier naval de la Ville Audrain
Saint-Malo - Dinard

- Vente de bateaux neufs et occasions
- Atelier réparations mécanique
- Grutage et hivernage intérieur extérieur
- Magasin accastillage

Concessionnaire **BENETEAU** ACCASTILLAGE DIFFUSION
AD 1° 1er Distributeur en France

LOCATION DE BATEAUX À MOTEUR HABITABLES

YAMAHA, Bombard, SunGlo, EdgeWater, Fountaine Dujo

www.ville-audrain.com

Chantier naval de la Ville Audrain | 02 99 56 48 06
1 bis avenue Louis Martin
35400 SAINT-MALO
la-ville-audrain@wanadoo.fr

ACCASTILLAGE DIFFUSION
AD 1° 1er Distributeur en France | 02 96 41 64 26
Port de plaisance
22380 ST-CAST-LE-GUILDON
ad-stcast@accastillage-diffusion.com



www.lecharles.fr QualiNautic
Groupement d'artisans

Pêche/Plaisance Construction - Réparation • Aménagement
Menuiserie - Callatage • Doris et plates • Bois et polyester

CHANTIER NAVAL LE CHARLES
13, rue des Petits-Champs - Z.I. Sud - 35400 SAINT-MALO
Tél. 02 99 82 27 36 - chantiernaval@lecharles.fr

PROPOSITIONS, SUGGESTIONS, DOLEANCES JANVIER 2015 AUPRES DE MONSIEUR PIERRE-YVES MAHIEU MAIRE DE CANCALE RECAPITULATIF DE NOS SEANCES DE TRAVAIL 2014

1- Cale en eau profonde, aire de lavage de carène, port à sec, port à flot.

Pour notre assemblée générale du 5 juillet 2014 nous avons demandé à nos adhérents de se prononcer sur plusieurs questions dont la suivante :

Cale en eau profonde, aire de lavage des carènes et port de plaisance à Cancale

Voici les résultats obtenus. Pour : 85.5 % Contre : 3.6 % Sans avis : 10.9 %

Nos adhérents étant motivés pour ce projet à 85.5 %, le Collectif pour l'édification d'un ouvrage en eau profonde s'est réuni le 12 janvier 2015 pour approfondir sa réflexion sur un ouvrage portuaire à Port Pican (Cale de lavage des carènes, cale d'accostage à toute heure, port à sec, port à flot...)

Lors des élections municipales vous nous aviez informés qu'un projet devait être présenté au S.C.O.T. et qu'uniquement après la décision du S.C.O.T nous pourrions savoir si Cancale pourrait enfin s'ouvrir vers la mer. Qu'en est-il de l'avancement de ce dossier ?

Réponse de la municipalité : *Mr le Maire ayant convié l'APLC à la réunion publique qui a eu lieu le 6 février 2015, vous trouverez réponse à cette question dans le Cormorandier dans l'article traitant " Avancement du projet d'un ouvrage portuaire à Cancale "*

2- Stationnement sauvage sur la RD 201.

La RD 201 aux abords de l'accès à Port Pican étant sous la responsabilité du Conseil général nous leur avons adressé un courrier le 10 août 2014 demandant qu'il soit mis en place des panneaux d'interdiction de stationner pour mettre fin au stationnement sauvage le long de cette voie pour les mêmes raisons que nous argumentons depuis des années.

- Sécurité des personnes aux abords de cet accès
- Sécurité Maritime dû aux délais d'attente pour les autres bateaux sur la cale, le temps que les propriétaires des véhicules garés sur la RD 201 aillent chercher leurs attelages.
- Aucune participation financière pour stationnement ne leur est demandée, alors que ceux-ci sont les principaux utilisateurs avec des attelages de plus en plus conséquents.

La réponse du conseil général en date du 24 novembre 2014 nous informe qu'ils avaient déjà été saisis par la commune de Cancale concernant cette problématique et qu'il lui avait été proposé de mettre en agglomération le lieu-dit " Port Pican " en continuité du lieu aggloméré " Port Mer ", donnant à la commune la possibilité d'y appliquer les mêmes règles de gestion et de stationnement.

Lors de votre réponse à ce point l'année dernière, vous nous aviez informés qu'une nouvelle rencontre avec le conseil général était prévue pour obtenir un aménagement (panneaux d'interdiction, ligne continue blanche) et qu'un appui par courrier de l'APLC serait nécessaire, ce que nous avons fait. Pourriez-vous nous indiquer l'état d'avancement de ce dossier.

Réponse de la municipalité : *S'agissant d'une route départementale, la municipalité a rencontré les techniciens du Conseil Général le 10 février 2015 pour traiter ce point. Le Conseil Général a demandé à la commune de présenter un projet d'aménagement pour validation. Les travaux à engager seront à la charge de la Commune. L'objectif de la municipalité est de réaliser cet aménagement avant la fin du 1er semestre 2015.*

3- Renforcement et planification de la surveillance sur tous les sites de Cancale suite aux nombreux vols de moteurs hors-bord et de matériel.

Les vols de moteurs ont semble-t-il diminué sur notre littoral mais malheureusement nous avons eu à déplorer cette année des actes de vandalisme sur le domaine maritime (Enquête de la gendarmerie pour

un incendie dans un navire sur le port de la houle, annexe détruite à l'abri des flots, vols de matériel...)

Nous pensons toujours qu'une installation d'une vidéosurveillance sur les différents sites permettrait d'endiguer, voire enrayer ces méfaits qui donnent une mauvaise image maritime de notre commune.

Equiper port Pican qui est moins urbanisé et qui offre plus de possibilités d'accès à la mer aux voleurs pourrait servir d'expérience.

Les rapports de gendarmerie préconisent principalement l'information faite par les personnes qui évoluent autour des différents sites en signalant toutes personnes et/ou tous véhicules suspects. Plus de 80 % des infractions sont résolus par les témoins qui remontent des faits anormaux. Investir dans des caméras coûterait à la commune (acquisition de caméras, contrats de maintenance et d'entretien...), sans pour autant obtenir les résultats escomptés (véhicules volés, plaques d'immatriculation dissimulées, tenues vestimentaires de circonstance). Il ne faut pas hésiter à contacter la gendarmerie et communiquer tous les éléments qui vous semblent suspects.

Une caméra est en place à Port Mer, enregistre-t-elle et quel est la durée de conservation des images.

La caméra qui est installée à Port-Mer est une caméra touristique pour visualiser le site et informer de la météo. Il n'y a pas d'enregistrement des images.

4- Etablissement d'une zone sécurisée pour les annexes et les pneumatiques à Port-Mer.

Le renouvellement de la concession de la plage de port-mer avec enquête publique était en cours l'année dernière. Le résultat de celle-ci nous permet-il d'espérer d'obtenir l'implantation d'un emplacement délimité et sécurisé pour recevoir les râteliers d'annexes ainsi que des pneumatiques pour toute la zone durant la saison estivale dans la partie sud de Port-Mer après le club nautique.

Implanter un emplacement délimité et sécurisé sur le domaine maritime demande de nombreuses autorisations au niveau de l'état (Natura 2000, domaine public maritime, concession de plage AOT), des études d'impact et un permis de construire. Ce projet pourrait entraîner une revalorisation de la redevance AOT qui serait ensuite répercutée sur les redevances des plaisanciers. De plus, le risque de vols des moteurs à cet endroit avec une clôture en simple grillage est avéré.

Actuellement, il n'est pas interdit de laisser des annexes dans cette partie. Pour les moteurs, il faudrait demander au Club Nautique s'il accepterait le stockage dans leur local sous clé sur l'arrière du club.

5- Rallongement de la descente du chemin de roulage de Port-Briac et parking.

Il devient de plus en plus difficile de remonter les annexes sur le parking à cause de l'apport important de sable à proximité du chemin de roulage. Les usagers de Port Briac demandent à ce qu'au moins un petit chemin en dur d'une largeur d'un mètre cinquante soit mis en place dans la partie supérieure de la plage dans la prolongation du chemin de roulage.

Le stationnement restant une problématique, ne serait-il pas possible de poursuivre le busage sur toute la longueur de la descente à droite pour permettre le stationnement unilatéral ainsi que le passage des voitures et piétons.

Rien n'est prévu pour Port-Briac, tout sera concentré sur Port-Pican. Il est rappelé que toute modification est soumise à autorisation et à déclaration de travaux.

6- Vérifications des positions de blocs de leurs organes, des manilles et des chaînes de bas-fonds et remplacements de certains matériels à Port-Briac, Port-Pican et Port-Mer.

Suçons et chaînes de bas fond : Sur les sites de port Pican et de Port Briac, de nombreuses chaînes de bas fond se sont enroulées autour de suçons qui n'étaient pas entièrement ensouillés. Il est donc nécessaire que les entreprises qui relèvent les suçons pour contrôle des mouillages, s'assurent que ceux-ci soient correctement ensouillés après leur remise à l'eau.

Évitage : Nous remercions les services portuaires de nous avoir transmis les longueurs de mouillage à adopter pour chaque mouillage. Nous les avons insérées dans notre Cormorandier n° 22 pour en informer nos adhérents afin qu'ils s'assurent d'être bien en règle avec le règlement. Nous préconisons pour rendre encore plus sûr les évitages que les navires soient classés par taille et catégorie afin que ceux-ci évitent dans le même sens. Ce qui permettrait aussi d'éviter les nombreux contentieux qui coûtent de l'argent à la municipalité engendrant une perte de temps au personnel.

Blocs : Nous avons remarqué cette année lors des grandes marées que de nombreux blocs sont apparus ainsi que des cailloux et chaînes sur les différents sites. Il apparaît que l'état des fonds à évoluer rapidement.

Pour exemple :

- la ligne L à Port Mer ou le bloc est ressorti et des chaînes apparaissent
- les lignes P, Q, R à port Pican des gros cailloux et anciens suçons sont réapparues.

Il faudrait profiter des grandes marées à venir pour faire effectuer une ronde des blocs sur les différents sites, ainsi que de permettre d'élaborer un historique des blocs qui découvrent.

Les informations sur les travaux portuaires pour le début de saison 2015 ont été envoyées à l'APLC et sont insérées dans le Cormorandier page 37.

Il est rappelé à tous les propriétaires des mouillages qui sont visités cette année qu'il est impératif que ceux-ci soient accessibles dès le 15 mars (Bouée A5 en place pour ceux qui mettent leur chaîne au fond durant l'hiver).

La municipalité rappelle qu'elle n'est pas responsable des problèmes rencontrés sur un mouillage ayant fait l'objet d'un "désensouillage" du bloc lors d'une vérification du système et/ou d'un changement de chaîne programmés à titre personnel par le plaisancier.

7- Imposer le respect des consignes et de la réglementation.

Bien que les services portuaires aient mis à l'affichage les règles de comportement dans la limite des mouillages et que nous-mêmes nous fassions de l'information auprès de nos adhérents, nous avons dénombré de nombreux contrevenants à celles-ci durant la saison estivale. Le document d'information est apposé dans les tableaux d'affichage de chaque site, nous avons remarqué que ceux-ci étaient très peu consultés par les plaisanciers de passage. En faisant de l'information auprès d'eux, ils nous répondent qu'ils n'ont pas vu et qu'ils ne sont pas au courant des règles. Nous ne pouvons pas être sur le terrain en permanence, surtout comme vous le savez le nombre de plaisanciers qui mettent à l'eau est très important.

C'est pourquoi nous réitérons notre demande que soit mis sur chaque site et sur des grands panneaux en gros caractères bien visibles:

- **Vitesse maximum dans les mouillages limitée à 3 nœuds.**
- **L'évaseras-tu des poissons et des seiches est interdite dans une bande de 200 mètres extérieure à la dernière ligne de mouillage et dans le port.**
- **Interdiction de s'amarrer sur les mouillages et sur les navires au mouillage.**
- **Baignade Interdite dans le chenal de navigation.**

Mettre cet affichage permettrait d'informer l'ensemble des personnes qui pratiquent la mer et surtout permettrait de nous éviter des manifestations hostiles lors de nos sensibilisations.

La municipalité va donner début mai à chaque personne venant chercher son macaron un document notifiant tous ces points. Il est rappelé de venir la carte grise du véhicule.

Pour 2016, la municipalité et les associations de plaisanciers vont travailler sur la préparation de petits " flyers "

indiquant les n° d'urgence, la réglementation dans la zone de mouillage ainsi que les règles de sécurité... Ceux-ci seront remis aux plaisanciers par le gardien de parking de Port-Pican, par le bureau du port et par les associations.

Pour les plaisanciers venant de la mer ne serait-il pas possible de mettre un panneau sur l'espar « cardinal Est » de la roche de barbe brûlée où serait indiqué la vitesse maximum autorisée.

Un contact avec la DDTM va être pris pour en connaître la faisabilité.

8- Passeport escales

En faisant référence à l'article 26 concernant la déclaration d'absence dès que le plaisancier est amené à libérer son poste de mouillage pour une période de temps supérieure à 3 jours, avec déclaration de la date prévue pour le retour, afin de permettre au service du port de se réserver le droit de relouer aux plaisanciers en escale l'emplacement. Nous sommes amenés à vous poser quelques questions :

- Le fait de laisser son annexe sur son mouillage durant son absence, afin de pouvoir débarquer à son retour, est-il considéré que le mouillage est vacant ?
- Qui est responsable si le plaisancier en escale subit une avarie sur le mouillage qu'il occupe ou à cause d'un problème matériel lié à la partie du mouillage qui est à la charge de l'affectataire annuel ?
- Où peut s'amarrer l'affectataire annuel dans l'éventualité d'un retour précipité si le mouillage est occupé.

L'article 26 du règlement du port ne concerne que les usagers de Port-Mer dont les mouillages sont sous la responsabilité de la municipalité. Il n'est donc demandé qu'aux affectataires de Port-Mer d'informer le bureau du port en cas d'absence supérieure à 3 jours.

- Les différents ports qui pratiquent ce type de gestion des mouillages pour pouvoir offrir des places aux navires en escale se sont inscrits au réseau du « Passeport Escale ». Ce réseau permet aux usagers de bénéficier de nuitées gratuites dans les ports associés et de réductions sur divers services dans certains ports (musée, restaurant, activités sportives...). Pour exemple le port des bas sablons est affilié à 78 ports français et anglais qui font partis du réseau. Nous pouvons donc qu'espérer que Cancale en pratiquant cette gestion s'affilie à ce réseau, ce qui attirera des plaisanciers extérieurs à fréquenter notre littoral avec les retombées économiques que cela peut apporter.

Le port de plaisance de Port-Mer n'a pas de structures suffisantes pour pouvoir s'affilier au réseau « Passeport Escale ». (absence de douches, de points d'avitaillement en électricité, en eau et en combustible...)

9- Lavage des carènes

L'opération de carénage d'un navire de plaisance, lorsqu'elle n'est pas effectuée sur une aire dédiée et équipée pour traiter les eaux chargées de micro-particules résultant de cette opération, constitue une atteinte au bon état et à la propreté du port. Cette infraction est réprimée par une amende de 5^{ème} classe. Lors d'une saison nous sommes amenés à caréner 1 à 2 fois. Quelle solution la municipalité peut nous proposer sur place en 2015, puisque notre port de plaisance de Port Mer n'est pas équipé des installations réglementaires.

Un arrêté municipal a été pris en 2014 interdisant tout carénage sur le littoral Cancalais pour répondre aux exigences environnementales. A ce jour, il n'est pas possible de réaliser une cale de lavage des carènes sans qu'elle soit intégrée dans la révision du SCOT actuellement en cours. Le seul moyen est de remonter son bateau et d'effectuer le carénage sur une aire de carénage spécialement dédiée.

10- Site de la Houle.

La délégation Mer et Littoral de la Direction Départementale des territoires et de la mer a recensé par G.P.S les mouillages se trouvant dans la partie sud et extérieure de la limite rejoignant l'extrémité de la cale de la fenêtre à l'extrémité de la cale de l'épi puis à la cale de la Ville-ès-Gidoux en conformité avec l'article 4-3 de l'arrêté réglementaire inter préfectoral des 15 mars et 30 avril 2013. Les bateaux se trouvant dans cette zone se sont donc recensés et les propriétaires règlent dorénavant leur cotisation. Cotisation qui leur semble onéreuse par rapport à celle des autres sites qui bénéficient de plus de temps pour sortir en mer. Nous demandons à ce que nos élus en charge du maritime interviennent auprès de ce service pour revoir à la baisse le tarif. Quelles sont les prestations de service pour prétendre d'une telle cotisation ?

Les tarifs sont fixés par les services de l'Etat et sont totalement indépendants de la municipalité. Chaque plaisancier ayant installé un mouillage a reçu un courrier de la Préfecture lui indiquant qu'il occupait illégalement le domaine public maritime naturel au lieu-dit la Ville-ès-Gidoux et lui demandant soit de régulariser sa situation ou de procéder à l'enlèvement de son bateau avec une remise en état primitif des lieux.

Les abords des cales sont jonchés d'objets pouvant être des obstructions à la navigation, que ce soit pour la partie en charge par le conseil général et celle du département (rejets de cailloux, casiers en mauvais état, câbles de chalutage, piquet d'acier planté verticalement...). Ceux-ci devraient être retirés pour assurer la sécurité des navires, surtout celle des baigneurs, mais aussi pour le cliché, un port propre laisse une meilleure impression à nos estivants.

La municipalité en a informé le Conseil Général ; elle invite l'APLC à en faire de même.

Demande de racks de rangement pour annexes au niveau de la descente le long de la halle et à côté des pompes de relevage de l'épi.

S'agissant d'un port départemental sous la responsabilité du Conseil Général, il faut que l'APLC effectue cette demande auprès des services départementaux.



Lors du pardon de la mer, serait-il possible de disposer en direction de la mer des hauts parleurs qui diffuseraient la messe.

Ce point est pris en considération pour les années à venir. Cette année la date du 19 juillet 2015 qui était initialement retenue pour le Pardon de la Mer pourrait être décalée au dimanche 2 août (coefficient de marée de 105, pleine mer à 9 h 18) avec une inversion dans le programme : en première partie, dépose de la gerbe et bénédiction en mer puis en seconde partie, office religieux). Une information sur la date retenue sera communiquée à l'association.

11- Armement du sémaphore de la Pointe du Grouin.

Les usagers ont apprécié le nouveau planning d'ouverture du sémaphore et demande qu'il soit fait de même pour 2015.

Pour cette année, il y aura trois périodes où le sémaphore ne sera pas armé du lundi 4 mai au jeudi 7 mai inclus, du lundi 11 mai au mercredi 13 mai inclus et du lundi 14 septembre au vendredi 18 septembre inclus par manque de réservistes.

Deux autres périodes pourraient également être fermées sans renfort : du 18 au 22 mai et du 26 au 29 mai.

La Marine Nationale essaie de faire le nécessaire pour trouver du renfort et ainsi compléter ces deux périodes de non surveillance.

Le planning de surveillance prend en compte les ponts, les jours fériés et les grandes marées.

12- Demande d'une pause dans la contribution financière des plaisanciers pour 2016.

Les tarifs portuaires ayant augmentés de 3 % pour 2015, il est important de tenir compte de la faible, voire nulle, augmentation des salaires et des retraites en ces périodes de récession. Il nous semble important de penser aux personnes à revenus modestes. Elles ont le droit elles aussi de pratiquer la plaisance. Nous demandons que lors de votre délibération en fin d'année pour les tarifs portuaires 2016, qu'il soit fait une pause dans la contribution financière des plaisanciers.

La municipalité a fait des appels d'offres auprès de différentes sociétés pour l'entretien portuaire. Les prix ont augmenté et la société qui a fait la meilleure offre est la société TANET. Tous les ans, le budget est à l'équilibre, pour cette année une augmentation de 3 % était nécessaire pour répondre à cette offre et avoir une petite réserve pour les imprévus. Le budget du port est un budget annexe totalement indépendant du budget général de la Commune. Seules les recettes perçues auprès des plaisanciers viennent équilibrer les dépenses engagées par le budget du port. Par ailleurs, afin d'assurer le stockage des carburants du port, un local extérieur doit être construit en 2015 afin de répondre aux règles de sécurité (coût 14 000 € HT).

13- Abondance de cailloux au bas du chenal Nord de Port-Mer.

Le problème des pierres à l'entrée du chenal balisé Nord s'amplifie. Le chenal Nord a été déplacé un peu plus Sud, le fait que celui-ci ne se retrouve plus dans l'alignement de la petite cale d'accès. De nombreux plagistes ne comprennent pas que les plaisanciers soient obligés de passer avec leurs annexes sur la partie de la plage pour rejoindre la cale. L'année dernière vous nous aviez informés qu'effectuer un nettoyage semblait inutile et ne ferait qu'accroître la disparition de la vase et l'apparition de nouveaux cailloux sur cette pointe rocheuse. Une des solutions serait d'effectuer l'emplacement délimité et

sécurisé pour recevoir les râteliers d'annexes dans la partie sud tel que nous vous demandons au point 4 avec un cheminement stabilisé pour monter et descendre les annexes.

Il n'est pas possible de remettre actuellement le chenal dans l'axe de la petite cale avec la présence de nombreux cailloux. Il est rappelé que ce chenal avait été déplacé à la demande de l'APLC suite à des remarques de plaisanciers qui se plaignaient des risques de détérioration de leurs embarcations.

Le supprimer serait favorable aux plagistes en ne gardant que le chenal sud, mais engendrerait de nombreux inconvénients pour les plaisanciers. Ce chenal permet à la navette ou autres navires d'accoster sur la plage quand les vents ne sont pas favorables dans la partie sud. Les plaisanciers de cette zone se trouveraient à embarquer leurs bidons d'essence dans leur annexe dans la partie sud. Une enquête auprès des usagers pourrait être entreprise durant la saison pour avoir leur avis et permettrait d'entrevoir une étude pour 2016.

14- Site des Potelets

Le chemin qui permet aux personnes de rejoindre l'anse des potelets est en mauvais état entre la descente du camping à l'escalier d'accès de l'anse. Il semblerait que ceci soit le fait du ravinement dû au bitumage qui a été fait sur le camping qui ne permet plus à l'eau de s'infiltrer, mais aussi suite aux cerisiers du camping qui ont été coupés, qui avaient un rôle dans la stabilité du terrain et de la rétention d'eau. Serait-il possible de sécuriser ce chemin en l'arborant en amont du GR 34 et de le rendre praticable.

Le Conseil Général a été prévenu de l'état du GR 34, ce domaine étant de leur compétence. Un rendez-vous d'ailleurs été demandé pour déterminer les points dangereux du GR avec une reconnaissance non seulement à partir du sentier mais également à partir du domaine maritime afin de recenser les parties de falaise éboulées ou fragilisées. Pas de proposition de date pour le moment.

Il est précisé que seulement quelques arbres ont été coupés sur le camping. Les cerisiers abattus faisaient suite à des doléances de campeurs victimes de désagréments avec la chute massive de fruits très juteux sur leurs caravanes et auvents (contentieux assurances engagés). Un nombre d'arbres équivalent aux arbres coupés a été replanté à d'autres endroits du camping. Les talus n'ont pas été modifiés. Le ravinement évoqué n'a donc aucun lien. La cause étant la pente naturelle du terrain et les fortes pluies.

**VOUS AVEZ DES PROJETS ?
Nous vous aidons à les réaliser !**

Agence de Cancale
02 57 45 01 40

549 200 400 RCS Rennes

BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST
BANQUE & ASSURANCE
www.ouest.banquepopulaire.fr

LA BANQUE QUI DONNE ENVIE D'AGIR

PLEURTUIT
VIDE GRENIERS -
BRADERIE NAUTIQUE

DIM. 26 AVRIL

Parking
SUPER U

restauration
sur place

TÉL : 06-80-21-78-08 ou
06-70-07-52-89 ou
appp-pleurtuit@sfr.fr

Les P'tites Croix
Restaurant - Bar

Menu Ouvrier 11,50€

Repas sur réservation
le Week-end (famille, anniversaire, baptême,
communion, retraites, groupe, association...)

Tête de Veau le Samedi midi une fois par mois
de Septembre à Avril (sur réservation)

Grand parking Gratuit

20 boulevard d'armor
place du marché

35260 CANCALE
02.99.40.37.60

PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE - PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE.

Classement administratif du gisement naturel de coques et de palourdes en baie du M^e-S^t-Michel.

PREFET D'ILLE-ET-VILAINE Direction départementale des territoires et de la mer
Délégation à la Mer et au Littoral du Pays de Saint Malo

Pêche à pied en baie du Mont-Saint-Michel

Coquillages	Taille minimale	Quota de capture
Bivalves fousseurs		
Coque	3 cm	300 (= 3 kg)
Palourde	4 cm	150 (= 3 kg)
Praire	4,3 cm	100 (= 3 kg)
Vénus	2,8 cm	100 (= 3 kg)
Bivalves non fousseurs		
Huitre creuse	5 cm	5 Douzaines (= 5 kg)
Huitre plate	6 cm	5 Douzaines (= 5 kg)
Moule	4 cm	300 (= 3 kg)

COQUES ET PALOURDES FERMETURES DE PÊCHE :
- coefficient inférieur ou égal à 50
- la nuit
- 1 zone fermée sur les 3 zones (voir calendrier)

COQUES ET PALOURDES CALENDRIER 2015 :
Janv-fév-mars : Fermeture zone 3
Avr-mai-juin : Fermeture zone 1
Juil-Août-sept : Fermeture zone 2
Oct - nov - déc : Fermeture zone 3

PÊCHE À PIED DE LOISIR
consommation personnelle
VENTE INTERDITE

MESURE DES TAILLES
bulot Coquillages bivalves

Outils autorisés pour la pêche des coquillages :
- Couteau à main 20cm maximum
- Couteau à palourdes
- Trident de 10 cm maximum d'ouverture et de dents de longueur 5cm maximum
- Râteau non grillagé largeur maximum de 35cm et dents 10 cm maximum

Pour tous les engins autorisés :
Arrêté du Préfet de la Région Bretagne du 21 oct. 2013

Respectez le travail des professionnels : ne pêchez pas à moins de 15 mètres des concessions conchylicoles
Circulation et stationnement des véhicules à moteur interdits sur le domaine public maritime (L.321-9 Code Environnement)
Vous êtes dans un site Natura 2000 : respectez les lieux, ne vous approchez pas des espèces protégées

Informations données sous réserve d'un classement sanitaire satisfaisant lors des jours de pêche
Informations complémentaires : Délégation Mer et Littoral - 02 99 40 68 30

RAPPEL LISTE DES ESPECES DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN MARQUAGE

(espèces communément pêchées sur nos côtes)

Noms : Bar/Loup - Cabillaud - Dorade royale - Homard Lieu jaune - Lieu noir - Maquereau - Sole.

TESSIER VENTE DEMI-GROS ET DETAILS
PARTICULIERS & ASSOCIATIONS

Vivantes

LE GUILLIER
22350 PLUMAUDAN
TEL 02.96.86.09.39 FAX 02.96.86.11.32

NOUVELLE DIVISION 240

REGLES DE SECURITE APPLICABLES A LA NAVIGATION DE PLAISANCE EN MER SUR DES EMBARCATIONS DE LONGUEUR INFERIEURE OU EGALE A 24 METRES

Le plaisir de la navigation de plaisance doit s'accompagner des règles de bonne conduite entre les utilisateurs de la mer et du domaine maritime. Le respect et la protection de la nature sont aussi des préoccupations citoyennes. Toutes les actions en découlant doivent donc être bien définies pour une large diffusion aux usagers. Dans la multitude des réglementations existantes, il en est une qui pour le plaisancier, propriétaire d'un bateau, doit être connue, comprise et appliquée pour satisfaire la législation applicable. Il s'agit de l'arrêté du 2 décembre 2014, relatif à la sécurité des navires de plaisance et des personnes, communément appelé D 240.

Le législateur produit de la réglementation pour réguler ou codifier un secteur social, économique, technique, Par nature la réglementation a pour fonction de mettre des bornes, hautes et basses, pour éviter les insuffisances, les abus, exagérations, incidents, accidents, dans un domaine précis. Le législateur agit donc en aval des événements survenus dans le domaine d'étude. La réglementation est donc toujours en retard sur les faits sociétaux. Quand un nouveau règlement se fait jour, il est souvent, pour ne pas dire toujours, pris comme une contrainte supplémentaire qui vient diminuer notre liberté. Sensation bien humaine. Mais notre société évolue rapidement et la législation se trouve bien souvent dépassée par les nouvelles techniques ou les comportements des personnes. De profonds changements dans la réactivité de la régulation de nos activités sont devenus inévitables. Il faut donc s'adapter rapidement et pour cela ajuster les règles applicables.

La D-240 n'est pas traitée à part de cette évolution générale. C'est pour cela qu'une profonde refonte de celle-ci est intervenue dernièrement. Il est même prévu une version consolidée (14/01/2015) qui sera applicable le 01 mai 2015, et qu'il faudra immédiatement appliquer pour la saison de navigation 2015.

Simplement, pour nous les plaisanciers, cette refonte de la D-240, ne change pas grand-chose pour la gestion technique et l'exploitation du bateau. Point fort, le matériel de sécurité du bateau et des personnes, qu'il faut bien mettre en place et vérifier avant la mise à l'eau du bateau. Cela nous le faisons normalement annuellement, en bons plaisanciers que nous sommes.

Mais cette nouvelle mouture de la D-240 approfondit toute la partie définitions, conception, construction et vérifications techniques des engins de plage, des embarcations, des annexes, des véhicules nautiques, des planches, des voiliers, des navires, des kayaks. La troisième section " caractéristiques des matériaux " donne des valeurs de vérification pour une éventuelle vérification technique par un organisme de type C contrôle technique. Sur un véhicule, les pneumatiques et les disques de frein ont des valeurs minimales. Non obtenues, le véhicule ne peut plus rouler hors réparations dans un laps de temps raisonnable. Alors allons-nous vers le même processus de suivi d'un bien à usage nautique ? Un navire de plaisance ayant un début d'osmose ou une épaisseur de coque trop faible se verra-t-il retirer de la navigation avec le risque de mise à la casse directement si il est déclaré non réparable, techniquement ou économiquement. L'exigence d'un contrôle technique pour la vente en occasion de son bateau, bien souvent l'apport financier de cette vente étant décisif pour l'achat d'une nouvelle unité. Mise en place des modalités et périodicités des contrôles techniques ? Le nouveau décret s'oriente progressivement vers cette projection, ou du moins met en place les premiers éléments précis, non subjectifs, pour permettre la décision par un vérificateur de la conformité de l'unité navigante.

En conclusion, la réglementation évolue et il faut bien suivre les modifications et les tendances, pour l'entretien et l'usage du matériel nous permettant de pratiquer notre loisir. Pour 2015, un exercice pratique simple consiste en la mise en œuvre de la partie D-240 - traitant des matériels de sécurité pour le navire et les personnes. Le tableau suivant est applicable au 01 mai 2015 pour les deux catégories

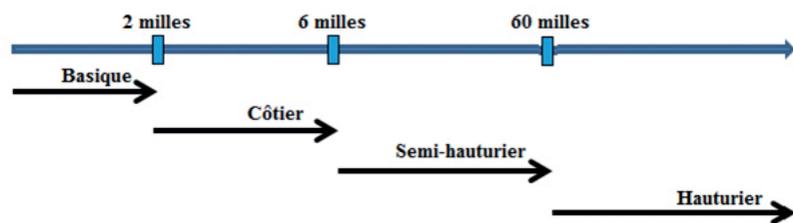
" Basique " moins de 2 milles ; et Côtière " de 2 milles à 6 milles d'un abri. " Cancale–Chausey " est possible pour une navigation dite côtière en allant en ligne droite sur la carte, les deux abris " Port-Mer–Chausey " onze milles nautiques, soit deux fois 5,5 milles. Tout comme en 2014, de nombreux contrôles seront effectués par les autorités pour les matériels de sécurité en fonction de la position du bateau au moment du contrôle et de sa catégorie de navigation. Alors pour une navigation sereine en 2015, quinze minutes de vérification pour toute la saison ce n'est pas grand-chose. La sécurité à bord demande de la rigueur, de l'attention, mais surtout de la préparation du bateau et des matériels de sécurité. Notre vie n'a pas de prix, simplement un coût, minime soit-il.

Bonne saison 2015 pour tous, avec raisonnablement du poisson, pour satisfaire notre plaisir. Alain Noslier

LA NOUVELLE DIVISION 240 ENTRE EN APPLICATION LE 01 MAI 2015

Ce qui change vraiment par rapport à l'ancien texte

- La notion de chef de bord a été explicitée dans le document. C'est-à-dire que le chef de bord est le membre d'équipage responsable de la conduite du navire, de la tenue du journal de bord lorsqu'il est exigé, du respect des règlements et de la sécurité des personnes embarquées.
- Une dotation de sécurité supplémentaire a été créée pour les navigations au-delà de 60 milles d'un abri afin d'optimiser la sécurité pour les plaisanciers au long cours.



- Un émetteur récepteur VHF sera obligatoire à partir du 01 janvier 2017 pour les navigations au-delà des 6 milles d'un abri pour assurer la capacité de communiquer en toute circonstance.
- Une nouvelle trousse de secours est proposée.
- Les V.N.M. (scooters des mers, motos des mers, jet ski ...) pouvant embarquer au moins 2 personnes pourront désormais naviguer jusqu'à 6 milles d'un abri
- La notion d'abri a été précisée comme suit : Endroit de la côte où tout engin, embarcation ou navire et son équipage peuvent se mettre en sécurité en mouillant, atterrissant ou accostant et en repartir sans assistance. Cette notion tient compte des conditions météorologiques du moment ainsi que des caractéristiques de l'engin, de l'embarcation ou du navire.
- La charge maximale recommandée par le constructeur du navire doit être strictement respectée par le chef de bord.

Pour les Kayaks, consulter la réglementation propre au type de kayak et à sa catégorie de navigation possible car la réglementation a beaucoup changé et devient exigeante. Avec un kayak gonflable, non certifié, il n'est pas autorisé de s'éloigner de plus de 300 mètres d'un abri, (la plage dans la majeure utilisation de ce type de matériel). Pour une annexe, le navire est admis comme abri même en pleine mer. L'annexe porte l'immatriculation du navire.

EXIGENCES EN TERME DE MATERIEL REGLEMENTAIRE, CE QUI CHANGE

Ci-dessous l'armement sécurité pour le basique et le côtier à jour pour le 15 mai 2015.

Matériel de sécurité	Ancienne réglementation	Nouvelle réglementation
Moyen de repérage lumineux.	Obligatoire à partir de la dotation basique.	Obligatoire à partir de la dotation basique. Ce matériel peut-être une lampe torche étanche ou un moyen de repérage lumineux individuel, étanche, ayant une autonomie d'au moins 6 heures, de type lampe flash, lampe torche ou cyalume, à condition que ce dispositif soit assujéti à chaque équipement individuel de flottabilité ou porté effectivement par chaque personne à bord.
Moyen pour remonter à bord pour une personne tombée à la mer. Un dispositif coupant l'allumage ou les gaz en cas d'éjection du pilote pour les VNM et pour les navires à barre franche de plus de 4,5 KW.	Obligatoire à partir de la dotation basique.	Ces dispositions ne sont plus mentionnées dans le nouveau texte, elles font parties des obligations du constructeur dès la conception du navire. Il est donc de la responsabilité du chef de bord de le mettre en œuvre en cas de nécessité.
Une ligne de mouillage appropriée.	Obligatoire à partir de la dotation basique avec toutefois possibilité de déroger pour les navires ayant une masse à vide inférieure à 250 kg et dont la puissance propulsive est inférieure ou égale à 4,5 KW.	Obligatoire à partir de la dotation basique avec toutefois possibilité de déroger pour les navires ayant une masse à vide inférieure à 250 kg et dont la puissance propulsive est inférieure ou égale à 4,5 KW.
Miroir de signalisation.	Obligatoire à partir de la dotation côtière	Ce matériel n'est plus obligatoire.
Un compas.	Compas magnétique obligatoire dans la dotation basique.	Compas ou dispositif de positionnement par satellite pouvant assurer la fonction de compas.
Une installation VHF.	Facultative dans la dotation hauturière à partir de 6 milles d'un abri.	Facultative jusqu'en 2017 puis devient obligatoire. L'installation n'est pas obligatoirement équipée de la fonction d'appel sélectif numérique (ASN). Matériel obligatoire dans la dotation hauturière
Journal de bord.	Obligatoire dans la dotation hauturière à partir de 6 milles d'un abri.	Obligatoire dans la dotation semi-hauturière mais le format est libre
Trousse de secours.	Obligatoire dans la dotation hauturière à partir de 6 milles d'un abri.	Reprise dans la zone semi-hauturière à partir de 6 milles d'un abri mais la composition change.
Dispositif lumineux fixe adapté à la recherche d'un homme à la mer de nuit.		Matériel obligatoire dans la dotation semi-hauturière à partir de 6 milles d'un abri.
Radiobalise de localisation des sinistres Une VHF portative Un radeau de survie de type I conforme à la norme ISO 9650		Matériel obligatoire dans la dotation hauturière à partir de 60 milles d'un abri.

D-240 au 15 Mai 2015. Catégorie de navigation "Basique" et "Côtière".

Matériels présents à bord	Basique de 0 à 2 miles	Côtier de 2 à 6 miles
Equipement individuel de flottabilité 50N ou 100N, avec durée de vie du matériel	Obligatoire Minimum 50N	Obligatoire Minimum 100N
Un dispositif lumineux Torche à main étanche Piles neuves en début de saison.	Obligatoire	Obligatoire
Moyens mobiles de lutte contre l'incendie Extincteur poudre ou CO2	Obligatoire	Obligatoire
Dispositif d'assèchement manuel Pompe à main. Écoper	Obligatoire	Obligatoire
Dispositif de remorquage Bout de 30 mètres en polypropylène (souplesse)	Obligatoire	Obligatoire
Ligne de mouillage (si masse lège ≥ 250 kg) Ancre, chaîne, bout, (prête à mettre à l'eau)	Obligatoire	Obligatoire
Annuaire des marées Un à bord, un deuxième à la maison.	Obligatoire	Obligatoire
Pavillon national (hors eaux territoriales) Peut servir occasionnellement pour les fêtes.	Obligatoire	Obligatoire
Dispositif de repérage et d'assistance pour personne tombée à la mer Bouée, feux automatique sur E.I.F. (Gillet).		Obligatoire
Trois feux rouges à main Vérification de validité en début de saison.		Obligatoire
Compas magnétique Un compas marine de bonne qualité		Obligatoire
Cartes marines officielles De la zone de navigation fréquentée.		Obligatoire
Règlement international pour prévenir les abordages en mer Deux documents papier : RIPAM 2A & 2B		Obligatoire
Description du système de balisage Document papier ou planche.		Obligatoire
VHF portative Étanche ou avec une housse étanche.		Conseiller

NUMEROS D'URGENCE

Appel secours au large

Numéro d'urgence européen (demander le CROSS)

Appel les pompiers sur la côte

CROSS JOBOURG

CROSS CORSEN

SEMAPHORE DU GROUIN

PORT DE PLAISANCE (Mr BEUREL)

SNSM (Mr PLADYS)

CANAL A.P.L.C.

APLC

CANAL 16 sur la VHF

112 (d'un fixe ou d'un portable)

18

02 33 52 78 23

02 98 89 31 31

02 99 89 72 29

02 99 89 74 33 ou 06 75 62 86 08

02 99 89 79 00 ou 06 86 10 16 57

77 (on est presque certain de trouver un adhérent en mer)

07.81.90.12.27



ATTENTION : Le 196 ne se substitue pas en mer à la VHF, prioritaire pour alerter et rester en contact avec le CROSS et les moyens de secours.

Le 196 permet de joindre directement un centre de sauvetage en mer 24h/24 et 7j/7.

Le 196 est gratuit. Le centre de sauvetage étant un service d'urgence, cela lui permet de solliciter les opérateurs de téléphonie pour vous localiser.

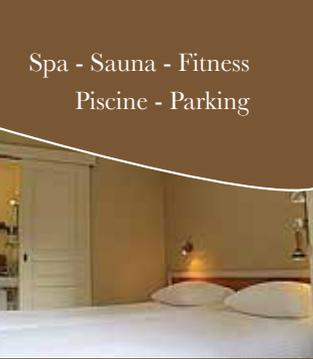
Hotel** Nuit et Jour

30 chambres et studios

3, avenue de Scissy
35260 Cancale
Tél. 02 99 89 75 59

Spa - Sauna - Fitness
Piscine - Parking





nuitetjour@wanadoo.fr www.hotel-nuitetjour.com



DATES ET LIEU DES PERMANENCES

7 mars 2015, 4 avril 2015, 2 mai 2015, 6 juin 2015, 3 octobre, 7 novembre, 5 décembre 2015

Les permanences (1^{er} samedi du mois) se tiendront au nouveau local de l'APLC :

54, rue de Saint-Malo à CANCALE de 10h30 à 12h.

COOPERATIVE A.P.L.C

Écusson brodé, thermocollant, Aplc modèle épaule 10 cm par 2,5 cm		4,50€
Écusson brodé, thermocollant, Aplc modèle coeur taille 7 cm de diamètre		4,50€
Flamme de l'association		8€
Casquette		8€
Réglette		1€
Pied à coulisse		2,50€

Pour toute commande contactez :

Jean-Pierre SORET : 06 73 37 46 61 - mary.soret@orange.fr

Alain LAIZE : 06 09 91 02 33 - patlaize2@hotmail.fr



Drapeau de Cancale 30x40 cm

Prix unitaire adhérent APLC : **10€** (Prix public 13€)



Drapeau ou flamme personnalisés en 30x40 cm

Commandes groupées en mars prix unitaire : **23€**

Pour tous renseignements ou toute commande particulière : Ancre Digitale 02 23 15 11 62

Digigraphie, photo d'art et communication graphique au service des artistes, des associations et des entreprises

Livres, affiches, catalogues, flyers, cartes de vœux, bâches,...

Ancre digitale Cancale - 02 23 15 11 62 - ancredigitale@orange.fr - www.ancredigitale.com

CALENDRIER DES GRANDES MAREES EN 2015

LES GRANDES MAREES EN 2015 de MARS à NOVEMBRE COEFFICIENT = ou > à 100					
Mois	Jour	Date	Coef	Hauteur BM	Basse Mer
Mars	Jeu	19	105	1.10	13h10
	Ven	20	115	0.40	14h04
	Sa	21	119	0.10	14h52
	Di	22	115	0.15	15h35
	Lu	23	105	0.60	16h13
Avril	Ven	17	101	1.25	13h46
	Sa	18	110	0.75	14h40
	Di	19	113	0.50	15h28
	Lu	20	109	0.65	16h10
	Ma	21	100	1.05	16h48
Mai	Di	17	100	1.40	14h14
	Lu	18	102	1.25	15h02
Août	Sa	1	103	1.40	15h31
	Di	2	106	1.10	16h19
	Lu	3	104	1.05	17h03
	Sa	29	101	1.70	15h01
	Di	30	111	1.00	15h49
	Lu	31	114	0.55	16h31
Septembre	Ma	1	111	0.65	16h48
	Me	2	102	1.00	17h28
	Di	27	105	1.40	14h03
	Lu	28	114	0.80	14h56
	Ma	29	117	0.50	15h44
Octobre	Me	30	113	0.55	16h28
	Jeu	1	102	0.95	17h08
	Lu	26	103	1.45	12h39
	Ma	27	111	0.95	13h34
	Me	28	113	0.70	14h22
Novembre	Jeu	29	109	0.75	15h07
	Me	25	102	1.35	13h11
	Jeu	26	104	1.15	14h01
	Ven	27	102	1.15	14h47

Autrefois le Pain

Sandrine & Olivier LAMOURE
02 99 89 84 53
59, av. du Général de Gaulle
35260 CANCALE
Fermeture hebdomadaire le jeudi

Hôtel Duguay Trouin
Face à la mer
avec vue sur le Mont- St Michel
Ouvert toute l'année

HÔTEL DUGUAY TROUIN
11, Quai Duguay Trouin - 35260 CANCALE
Tél : 02 23 15 12 07 - Fax : 02 99 89 75 20
Email : leduguaytrouin1@aol.com

CANCALE

Doté d'une suite et de 7 chambres, l'Hôtel Duguay Trouin vous assure un confort spacieux pour chaque d'elles.

Les chambres sont équipées d'un lecteur DVD, d'une télévision à commande électronique individuelle et d'une salle de bain équipée d'un bain hydro-massage ainsi qu'un coffre de sécurité.

CRÊPERIE - SALON DE THÉ
Ouvert depuis 1987

1, place du calvaire
35260 CANCALE
LE PORT

Tél. : 02 99 89 60 66

CRÊPERIE DU PORT

SUPER U CANCALE

courses U.com

www.superu-cancale.com - ZA de la Bretonnière

Horaires d'ouverture : d'avril à octobre inclus du lundi au samedi de 8h45 à 19h30
le vendredi de 8h45 à 20h et le dimanche matin de 9h à 12h30
En saison juillet et août tous les jours de 9h à 20h Le dimanche matin de 9h à 12h30

Vente sur place ou à emporter

Au Jardin du Bourg

Pizzeria - Restaurant
6, rue Duquesne - 35260 Cancale
02 99 89 76 13

Pensez à réserver !!!

Ouvert du mardi au dimanche soir inclus

JE VIS ICI, MA BANQUE AUSSI.

CRÉDIT MARITIME
Le littoral à sa banque

Notre agence de CANCALE
10 rue du Général Lederc
☎ 02 99 89 64 32

CRÉDIT MARITIME BRETAGNE-NORMANDIE
BANQUE & ASSURANCE
www.plalsance-creditmaritime.fr

ETUDE PROJET POUR UN OUVRAGE PORTUAIRE A CANCALE

Le 12 janvier 2015 le Collectif pour un ouvrage portuaire c'est réuni avec pour objectif de s'entendre sur un projet et de créer une équipe motivée qui implique en préalable la municipalité. Etait convié différents acteurs du monde maritime Cancalais (Professionnel de la mer, Commerçants, Associations Maritimes).

Présents : Mrs Félixan Chevallier Président Association La Bisquine Et Paysagiste - François Joseph Pichot Ostréiculteur - Bernard Castel Club Nautique Et Instructeur Permis Plaisance - Yves Cahours Officier Marine Nationale Et Ancien Adjoint En Charge Du Secteur Maritime De Cancale - Christian Raoul Co-Directeur Cancale Nautique - Yohan Avice Patron Pêcheur Armateur - Robert Hardouin Association La Bisquine - Gérard Levacher Secrétaire Amc - Joseph Gidouin -Jacques Prigent - Michel Louvet Aplc - Jean-Marie Raquidel Président Aplc - Adrien Corteval Aplc - Jo Lepaigneul Aplc - Alain Et Patricia Laize Aplc - Jean-Louis Beaumier Aplc- Gisèle Letreuneuf Aplc

Absents Excusés : Mr Et Mme Derou Association Voile Et Aviron – Albert Paviot Président Amc – Jean-Marie Pladys Président Sns – Jean-Paul Froc Chantier Naval Et Manutention – Manu Grossin Patron Pêcheur Armateur – Denis Leheran Directeur Super U– Yves Locquen Association La Bisquine– Florian Louvet Amc – Gilles Lamire Skipper – Philippe Couapel Patron Pêcheur Armateur – Henri Dupuy Conchyliculteur.

Bien que l'APLC qui fait parti de ce collectif reste persuadé de l'intérêt d'un tel projet, il était nécessaire de se poser les questions suivantes :

- Les besoins ?
- Rôle du collectif ?
- Retombées sociales et économiques pour la population, les professionnels ?
- Analyse des sites.

Les besoins

Tous sont d'accord pour dénoncer l'insuffisance des installations portuaires à Cancale, aucun accès possible à toute heure de marée, problème de sécurité, pas de protection de l'environnement par manque d'aire de lavage des carènes, évaporation des jeunes par manque d'emploi...

Aujourd'hui Cancale est le seul lieu de mise à l'eau des navires de plaisance dans toute la baie, lieu qui est saturé l'été.

Retombées sociales et économiques

Cancale est bordé au ¾ par la mer, il est donc impératif que Cancale se tourne vers la mer pour son développement. Ce projet serait créateur d'emplois et limiterait le vieillissement de la population en procurant du travail à des jeunes actifs, ouvrirait des portes aux tourisme maritimes, et serait profitable à la population, aux professionnels et plaisanciers.

Rôle du Collectif : Réflexions, propositions, incitations, explications sur l'intérêt d'un tel projet.

Alors, quelles installations prévoir et où ?

Analyse des sites :

- La Houle : problème des marées, défaut de parkings, cale de l'Epi classée,
- Abri des Flots : problème des marées moindre qu'à la Houle mais reste contraignant, proximité des parcs à huîtres,
- Grève aux Filles : mer toujours présente, emplacement idéal mais accès et dégagement très compliqués,
- Port-Briac : pas de parkings, descente étroite avec traversée de zones urbanisées,
- Port-Mer : plage abritée réservée à la baignade. Voies d'accès trop abruptes,
- Port-Pican : Eau en permanence, accès à la RD 201 très aisé, terrains disponibles importants à proximité.

Port-Pican pour le collectif semble donc le seul site apte à répondre à une implantation correspondant à nos projets.

Choix du projet :



Ebauche Port Pican partie sud



Ebauche Port Pican partie Nord

- Soit une cale partie nord. Elle est abritée. Elle longe la côte et y reste adossée de bout en bout.
 - Soit une cale partie sud de l'axe. Elle longe la côte et se poursuit dans la grève perpendiculaire à la côte.
- Envisagée depuis plusieurs années, elle se situe dans une zone non urbanisée.

L'une ou l'autre cale doit être suffisamment large pour permettre à tous les métiers de la mer de circuler aisément.

Les 2 projets doivent permettre un accostage à toute heure et être accompagnés d'une aire de lavage ainsi qu'un port à sec afin de répondre aux besoins de la plaisance et à la réglementation Européenne et Française concernant la pollution marine.

Permettre également d'assurer une sécurité maritime et terrestre (circulations et mise à l'eau sur ce site intense, donc dangereuse en période estivale).

Après avoir débattu sur les différents projets, il en ressort que c'est un dossier très lourd qui passe en 1er lieu par la détermination de la Municipalité et du conseil municipal de Cancale à le conduire.

Il a été décidé de composer un petit groupe de 10 membres pour participer à cette réunion. Ont été désignés : Messieurs : Yohan Avice, Jean-Louis Beaumier, Yves Cahours, Félixan Chevallier, Joseph Gidouin, Manu Grossin, François Jo Pichot, Jacques Prigent, Michel Louvet, Jean-Marie Raquidel.

Monsieur Mahieu maire de Cancale nous ayant convié le vendredi 6 février à une présentation du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) nous y avons donc participé avec quelques membres du Collectif. Le projet ne peut voir le jour que s'il est inscrit au SCOT, c'est donc de la responsabilité et de la volonté de la municipalité. Celui-ci sera étudié et validé dans le Scot que s'il présente un réel intérêt économique pour le pays de Saint-Malo et conforme aux nouvelles dispositions réglementaires issues de la loi portant Engagement National pour l'Environnement dite " Grenelle 2 "

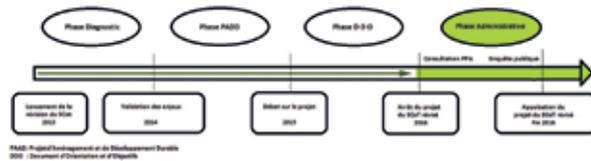
Territoire qui est vaste puisque s'étend d'Est en Ouest de Pontorson à la Ville ès Nonais et du Nord au Sud de Cancale à Hédé.

La révision du SCOT qui a débuté en 2013, et qui est défini pour les 20 prochaines années, doit donc s'achever fin 2016.

Il faut donc comprendre le déroulement d'une révision du SCOT



Phases de révision du SCoT du Pays de Saint-Malo.



Les objectifs

Les élus du pays de Saint-Malo ont décidé en juillet 2013, d'engager la révision du schéma de cohérence territoriale approuvé en 2007. Cette révision vise notamment à :

Intégrer les nouvelles dispositions réglementaires issues de la loi portant Engagement National pour l'Environnement dite « Grenelle 2 »

Adapter le SCoT aux enjeux et orientations actualisés qui fondent le projet de territoire, et notamment de répondre à la croissance attendue de population et d'activités, dans une perspective de développement durable et équilibré du territoire.

Tenir compte de l'évolution du territoire du pays de Saint-Malo avec l'intégration au 1er janvier 2014, des 3 communes des Iffs, Saint-Brieuc des Iffs et Cardroc à la Communauté de communes Bretagne Romantique.

Le contenu du scot révisé

Le Schéma de Cohérence Territoriale est composé des éléments suivants :

Un rapport de présentation qui comprend en particulier un diagnostic du territoire et un état initial de l'environnement

Un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui exprime le choix politique retenu en matière d'urbanisme, de logement, de transport et de déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, des communications électroniques, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

Un document d'orientations et d'objectifs (DOO) qui traduit le PADD.

Le territoire

Le territoire du pays de Saint-Malo s'inscrit dans le Nord-Est de la Bretagne.

Délimité par une bande côtière s'étirant de la Côte d'Emeraude jusqu'aux portes du Mont Saint-Michel, le territoire du pays englobe également les communes situées autour du pôle de Combourg et jusqu'à une vingtaine de kilomètres de Rennes.

Ce territoire compte officiellement plus de 160 000 habitants, qui vivent et travaillent sur un espace de 1107 km².

La concertation

La concertation avec le public **se déroulera tout au long de la révision du SCoT**. Des réunions d'échange seront organisées, des publications et parutions dans la presse locale et sur le site internet du Pays seront régulièrement diffusées.

Le public peut formuler des observations et propositions au Syndicat mixte de pays par courrier adressé par voie postale ou par voie numérique.

Lors de la réunion nous avons demandé qu'il soit intégré dans la révision du SCoT du pays de St-Malo « un volet littoral » qui permettra un développement maritime tel un ouvrage portuaire.

LE LIEU JAUNE

Nom commun : Lieu jaune

Nom scientifique : *Pollachius pollachius*

Nom Anglais : Pollack

Taille maximale : 1,30 m pour 20 kg



En général il mesure entre 20 à 75 cm. Son corps est allongé et aplati latéralement. Il possède trois nageoires dorsales et deux nageoires anales et a de petites écailles. Sa mâchoire inférieure est plus grande que sa mâchoire supérieure. La ligne latérale est bien visible, elle est incurvée au-dessus des pectorales.

Sa coloration est variable. Le dos est généralement cuivré à brun sombre, le ventre et les flancs sont clairs avec des reflets vert-bronze et parfois des taches jaunes de formes irrégulières.

Il vit dans les eaux froides et le plus souvent en petit groupe sauf en période de reproduction de février à mai où il se regroupe en grands bancs.

Le lieu se déplace en pleine eau, au-dessus des hauts fonds, près des failles, des îlots ou dans les épaves. Vous pouvez le trouver jusqu'à 150 mètres, les gros remontent rarement au-delà de 15 mètres.

Près de la côte, vous le trouverez autour des têtes rocheuses émergeant des fonds sablonneux recouvertes d'algues et de laminaires. Il se nourrit principalement de petits poissons, plus occasionnellement de calamars, de seiches et de crustacés. Vous trouverez les plus beaux spécimens vers 30 mètres de fond.

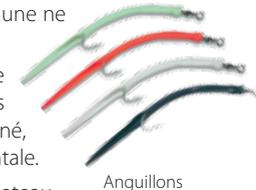
Le lieu est un poisson qui se pêche plus particulièrement par beau temps, les meilleures conditions sont un temps couvert, humide et doux, coïncidant avec une faible houle et un léger clapotis.

Comme tous les poissons marins, le lieu se pêchera mieux avec des vents de secteur Ouest. Il faut aussi tenir compte des marées. Pour le lieu, il faut mieux attendre le premier ou le deuxième jour après la fin de la morte eau. Il se manifeste à tous les moments de la marée mais à des endroits différents et parfois distants, de plus il réagit différemment sur ces mêmes basses suivant les techniques de pêche mises en œuvre. C'est pourquoi certains pêcheurs préfèrent changer d'endroit de pêche afin de retrouver ailleurs du poisson.



En conséquence, le lieu jaune est pratiquement exclusivement pêché au-dessus des épaves, sur les plateaux rocheux du semi-large au niveau des variations de dénivellation importantes ou dans les failles. La pêche du lieu jaune ne se pratique donc principalement qu'à partir d'un bateau.

À la pêche à la traîne, le leurre le plus pêchant se révèle être l'anguillon de caoutchouc. Un lieu peut refuser pendant des heures un train de plume, nommé aussi mitraillette, dandiné, mais il ne peut pas résister à un anguillon passant à l'horizontale.



Nous parlerons uniquement de la pêche à la traîne lourde qui s'effectue du bateau.

Sa taille minimale de capture est 30 cm



GARAGE BENIGUEL

1995 - 2015
20^{ème} anniversaire

AGENT PEUGEOT

MÉCANIQUE, RÉPARATION TOUTES MARQUES
CARROSSERIE ET PEINTURE

ZA La Bretonnière - 35260 Cancale
Tel. 02 99 89 60 65
garage.beniguel@wanadoo.fr



LES SAISONS DE PECHE EN BRETAGNE NORD.

Février	Avec un bateau permettant de sortir en mer, il est possible de pêcher de grosses pièces
Mars	Le lieu commence à quitter la côte et devient plus abondant au large, sa taille dépasse la moyenne (plus du kilo) le poisson est très mordeur et toutes les techniques le concernant sont praticables.
Avril	La densité du lieu augmente très sensiblement. Près des côtes le poisson se fait plus rare et la taille moyenne des prises est de 0,5 kg
Mai	Est un des meilleurs mois pour la pêche en bateau, la taille des poissons varie fréquemment. Le lieu au large est abondant et répond avec empressement à toutes les sollicitations.
De Juin à fin août	Il est préférable de pratiquer une pêche très matinale car dès l'apparition du soleil le lieu cesse toute activité.
Septembre	Lorsque le temps est favorable surtout les 15 premiers jours, les gros lieux reviennent sur les bases proches du rivage qu'ils avaient désertées.
Octobre	En général ce mois marque la fin de la pêche du lieu, par beau temps calme il est encore possible d'effectuer des prises de gros lieux

Pizzeria

La Source

M et Mme Leterme

2 salles et terrasses

Tél. 02 99 89 92 43

Parking privé

LIVRAISON À DOMICILE

à l'entrée du port par la corniche - **Cancalle**



Pizza, moules et frites à emporter

Salades, viandes et huîtres

TECHNIQUE DE LA PECHE A LA TRAIINE LOURDE AU LEURRE

Le lieu jaune est un chasseur particulier, il semble calme et au repos. Il bondit au dernier moment sur une proie de passage. Cette approche permet de palier à son manque d'endurance.

Le lieu évoluant dans les fonds et prêt des obstacles, l'objectif est d'aller le chercher près des roches, la traîne permet d'y traquer de beaux spécimens.

Sachant qu'il ne monte pas à la surface, il faut donc raser le fond. Il est nécessaire de plomber sa ligne en conséquence et en rapport avec le courant (1.5 à 2 kg) et adopter une vitesse lente de 2 à 3 nœuds de manière à avoir une inclinaison de 40 à 45 ° pour la ligne immergée.

Quand vous sentez la touche, la ligne devient lourde. Assurez-vous que le poisson est bien ferré. Vous pouvez avoir à faire à un gros lieu qui vous donnera du fil à retordre et donc pour éviter qu'il se décroche ou que le plomb descende et croche durant la prise, il faut maintenir la vitesse. Dès que vous sentez que le poisson est bien ferré, ralentissez le bateau et remontez régulièrement et de façon continue la ligne jusqu'à ce que la ou les prises soient à bord ou dans l'épuisette. Attention le lieu est un poisson assez énergique qui se décrochera s'il est mal pris. Il est conseillé de mettre des gants pour éviter que la ligne vous blesse et vous coupe la jointure inférieure du doigt au niveau de l'index et du majeur ou des "Dayon" comme on le disait autrefois à Cancalle. C'étaient des fourreaux en cuir qui gagnaient l'index avec des cordelettes que l'on attachait autour du poignet ou tout simplement des morceaux de chambre à air gagnant le doigt. Une fois le poisson décroché, le bateau retourne sur la basse et la pêche reprend. Afin de revenir facilement sur la basse où vous souhaitez pêcher, vous pouvez en arrivant sur celle-ci mettre à l'eau une petite bouée lestée avec un plomb. Ce sera un bon repère pour naviguer autour de celle-ci.

Cette pêche nécessite d'être au moins 2 personnes à bord. Lorsque vous êtes sur les basses, il est important que celui qui barre prévienne ses coéquipiers des hauteurs d'eau et surtout les variations afin qu'ils puissent remonter ou choquer la ligne. Cette pêche s'effectue en tenant la ligne à la main, il faut donc être très vigilant car en pêchant le plus près du fond, vous augmentez le risque de perdre des avançons et des bas de ligne.

EXEMPLE DE MONTAGE D'UNE LIGNE A LIEU DE TRAIINE.

Il existe deux variantes pour pêcher le lieu :

Quand le lieu ne mord pas, il est préférable de mettre un seul leurre qui sera un anguillon de sable (caoutchouc).

Quand le poisson est abondant, il est profitable de faire un montage avec des variantes.

Attention il faut s'assurer en permanence la bonne rotation des émerillons et de la courbure des anguillons pour obtenir de bons résultats.



ILLE-ET-VILAINE
BANQUE ET ASSURANCES

Agence de Cancalle : 1 BOULEVARD THIERS 5308-CANCALLE

Tel : 02 99 89 92 43 - Mail : cancale@ille-et-vilaine.fr

Le bon sens a de l'avenir

Schéma de montage avec un leurre uniquement.

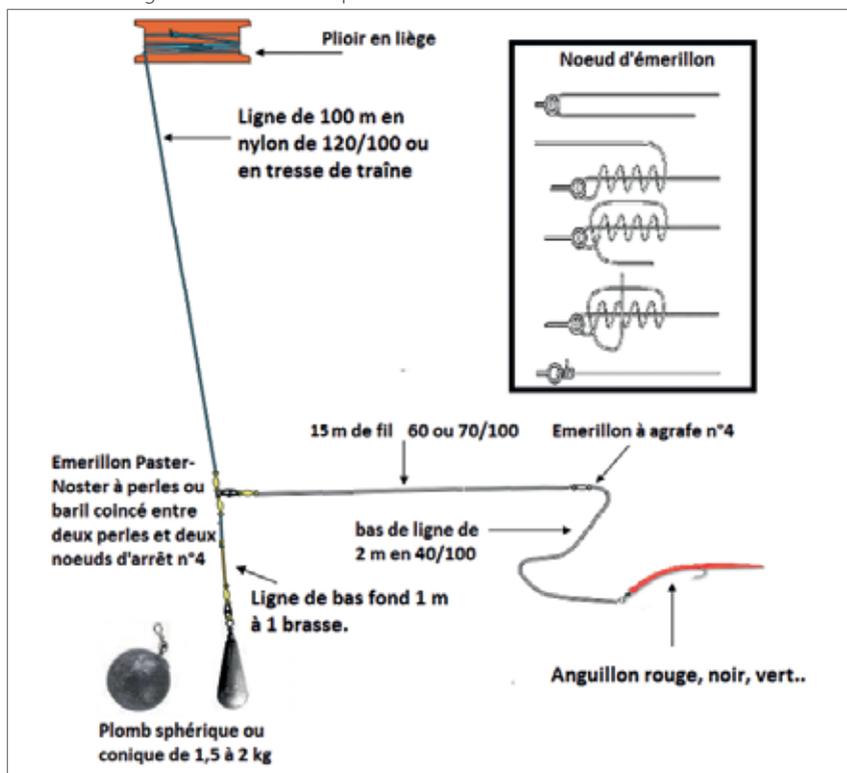
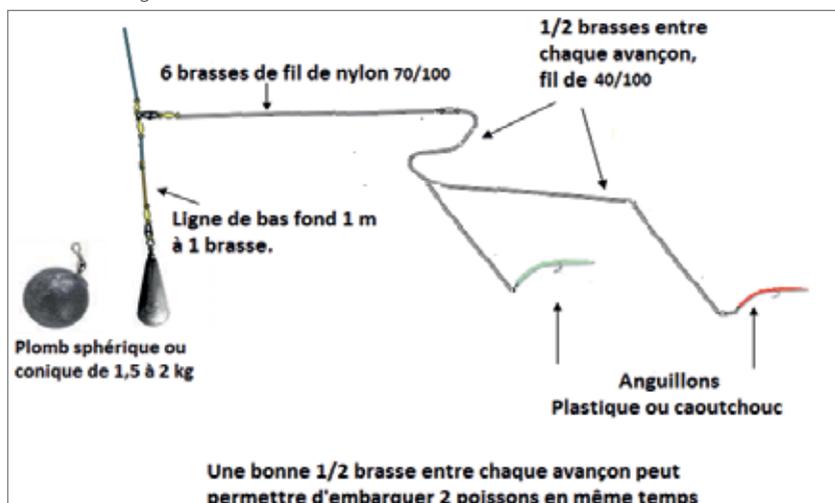


Schéma de montage avec variante. Jean-Marie RAQUIDEL



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2015

DATE	MANIFESTATION	LIEU
11 Avril 2015	Forum des Associations maritimes	Port Mer
Samedi 02 mai	Pot d'ouverture de saison à partir 18h30	Club de Port-mer,
Samedi 23 mai	Pique-nique et ballade en rance	Taden
Dimanche 7 juin	Rencontre annuelle des plaisanciers de Cancale et Granville	Granville
Dimanche 14 juin	Pique-nique aux Huguenans avec Granvillais	Chausey
Période estivale	Découverte navigation à voile pour adulte par M. Beaumier	Baie de Cancale
Samedi 04 juillet 9h30	Assemblée Générale Annuelle	Centre socioculturel
Dimanche 2 août	Pardon de la Mer PM 09h18 coeff 105	Port de la Houle
Du 1 ^{er} au 4 août	Remontée de la Rance avec les plaisanciers de Granville	La Rance-Dinan
Dimanche 23 août	Repas annuel	Port Pican
Samedi 5 septembre	Forum des Associations	Gymnase
1 ^{er} ou 29 septembre	Sortie découverte Chausey par grande marée	Chausey
3 octobre et 4 octobre	Les Bordées de Cancale	Port de la Houle

Rencontre des adhérents de l'APPP et de l'APLC à TADEN le samedi 23 mai 2015, autour d'un pique-nique convivial agrémenté de chants marins.

Date limite d'inscription le samedi 2 mai inclus.

Le lieu : Aire paysager de relâche des bateaux le long de la Rance à TADEN. Accessible voiture, camping car et bateau avec sanitaire à proximité.

Apéritif offert par les associations sur la base d'un apéro par personne (Kir, Whisky, Ricard,) un ticket vous est remis. L'apéritif supplémentaire est payant, prix 2 € sauf pour le KIR prix 1 €

Il n'y a pas de forfait de demander pour les plats et desserts, les personnes paient à la demande.

Plats : Galettes saucisses (prix 2 €) et /ou Grillades de porc chips (prix 2,50 €)

Dessert : Crêpes sucre, Nutella ou confiture (0,50 €) et/ou Far Breton. (1 € la part)

Boisson alcoolisée 3 euros la bouteille. Bière : 1 €. Boissons non alcoolisées gratuites.

Rencontre des adhérents de l'APH et de l'APLC à Granville, le dimanche 7 juin 2015.

Départ prévu de Port-Pican par bateau 08h00 pour une arrivée 09h30. Les portes du port seront ouvertes le dimanche 7 de 08h30 à 14h51 et de 20h45 à 03h16.

Date limite d'inscription le samedi 23 mai inclus.

Pique-nique des adhérents de l'APH et de l'APLC aux huguenans le dimanche 14 juin 2015.

Départ de Port-Pican par bateau vers 09h30. Attention ce pique nique étant organisé par l'APH le nombre d'inscription pour notre association est limitée en général à 50 personnes. Le montant du forfait pour le pique-nique nous sera communiqué en mai, il est en général de l'ordre des 12 €.

Date limite d'inscription le samedi 30 mai inclus.

Important Lors de vos inscriptions pour ces manifestations, merci de nous communiquer votre nom et ceux de vos passagers ainsi que celui du bateau, son immatriculation, le nombre de personnes à bord, son type, sa longueur, sa largeur, son tirant d'eau et votre portable. Il est demandé que chacun arbore le pavillon de l'association et celui de Cancale. Si vous n'en possédez pas, vous pouvez vous fournir auprès de notre association.

Toutes les inscriptions devront être adressées à Mme Gisèle LETRENEUF soit à l'adresse mail suivante apl35@sfr.fr ou par téléphone au 06 26 02 61 07.

Le 20 janvier 2015, dans le cadre de l'examen en première lecture du projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) par le Sénat, le gouvernement a présenté un amendement permettant aux collectivités ou établissements publics compétents sur le territoire concerné d'instaurer une redevance sur les mouillages effectués dans le périmètre des aires marines protégées dont ils ont la gestion.

La Corse était particulièrement demandeuse de cette taxe car, celle-ci ayant été instaurée en Sicile, les bateaux venaient donc mouiller gratuitement en France. Or, cette taxe a été supprimée en mai 2009 en raison de ses conséquences désastreuses sur la fréquentation des côtes sardes (-42% du nombre d'escales dès l'année 2006) et sur les économies littorales.

Alertée sur les graves conséquences d'une telle mesure sur la filière nautique française et l'ensemble des économies littorales, considérant l'ampleur des zones concernées, le montant excessif de la redevance envisagée, le ciblage exclusif d'une seule catégorie d'usagers des aires marines protégées et l'extrême complexité du recouvrement de cette taxe, la commission des lois de l'Assemblée Nationale a rejeté cette mesure en adoptant l'amendement présenté par Messieurs Quentin et Gaymard (UMP), Caresche (PS)

Le Gouvernement a l'intention de déposer un nouvel amendement dans le cadre de l'examen du projet de loi NOTRe, qui débutera le 17 février à l'Assemblée Nationale.

Ce nouvel amendement est en tout point identique au précédent bien qu'il prenne le soin de dissimuler le montant de la taxe en renvoyant son établissement au décret d'application et qu'il nomme redevance ce qui est en réalité un nouvel impôt puisqu'aucune contrepartie en termes de service aux plaisanciers n'est envisagée (comme une zone de mouillage organisé ou la collecte des déchets).

Le dispositif envisagé par le gouvernement concernerait une très grande majorité des 512.000 plaisanciers français dont 90% possèdent des bateaux de moins de 8 mètres. Contrairement à certaines idées reçues, la plaisance reste un loisir populaire et familial qui touche toutes les catégories socioprofessionnelles.

Même si le nouvel amendement prend soin de dissimuler le montant de la taxe en renvoyant son établissement au décret d'application, le niveau de taxation envisagé est tel qu'aucun plaisancier ne prendra plus le risque (fiscal) de jeter l'ancre dans les zones concernées.

Rappelons que dans le premier amendement, le gouvernement annonçait une taxe de 20€ par mètre de longueur de coque et par jour, soit à 100€ par mouillage et par jour pour un petit bateau à moteur de 5 mètres, 300€ pour un voilier de 15 mètres...

Une mesure discriminatoire, qui laisse craindre un transfert massif de charges au détriment des plaisanciers

Si cette proposition, contraire aux engagements précédemment pris par le gouvernement de ne pas créer de nouvelles taxes, devait aboutir, elle reviendrait à faire supporter aux seuls plaisanciers le coût d'une mission d'intérêt général (la protection des espaces marins), alors qu'ils ne sont que des usagers parmi d'autres de ces espaces.

Ce traitement serait d'autant plus pénalisant que les plaisanciers financent déjà aujourd'hui chaque année à travers le droit annuel de francisation et de navigation (DAFN) le Conservatoire du Littoral à hauteur de 37 millions d'euros.

En outre, le projet de taxe remet en cause le principe de gratuité applicable aux domaines publics naturels sans aucune contrepartie en termes de services (pontons, corps morts, collecte des déchets des bateaux, etc.) ni critères de zonage autres que le classement en AMP.

Une mesure pénalisante pour l'ensemble des économies littorales

Son application porterait un coup sévère à la pratique de la plaisance sur le littoral national et aurait des conséquences dramatiques sur l'ensemble de la filière nautique française, ses 4.915 entreprises, ses 415 ports de plaisance et ses 40.326 emplois directs. Ceci au moment où cette filière se relève difficilement d'une crise profonde, marquée par la baisse de 50% des ventes de bateaux neufs en France.

Avec 10 emplois indirects pour 1 emploi direct, la plaisance représente un poids économique considérable pour l'ensemble des collectivités littorales. En dissuadant fiscalement les plaisanciers français de pratiquer leur loisir et en éloignant les plaisanciers étrangers des côtes françaises, la mesure envisagée impacterait lourdement l'hôtellerie traditionnelle et de plein air, la restauration, le commerce et les services. Pour les collectivités, le manque à gagner serait sans commune mesure avec les hypothétiques recettes fiscales attendues.

C'est l'attractivité même du littoral français qui est menacée au moment où l'Italie et l'Espagne prennent des mesures fiscales incitatives pour attirer les plaisanciers étrangers sur leurs côtes.

Une taxe complexe et coûteuse à recouvrir

Le recouvrement de la taxe et les opérations de contrôle seraient d'une complexité telle qu'ils nécessiteraient des moyens importants dont les coûts absorberaient une part significative de la recette fiscale. Cette perspective est en contradiction totale avec la volonté annoncée du gouvernement de moderniser, simplifier et optimiser la rentabilité des dispositifs fiscaux.

Partie de textes extraits d'un document commun des fédérations (UNAN, FNPPSF, FIN et FFP) du 16 février 2015

Chers adhérents restons vigilants et n'hésitons pas à signer les pétitions qui nous seront soumises par nos fédérations s'il est nécessaire pour défendre notre loisir, mais aussi les emplois que génère notre activité.




Tout pour vous et votre bateau

Station Maritime

Agréé révision
radeaux de survie
BOMBARD ZODIAC

Location de radeaux

Réparation
bateaux
pneumatiques

Les comptoirs de la coopérative maritime de Saint-Malo

Cancale : 23, quai Gambetta
Le Vivier : Port Ouest
Saint Malo : 2, place Chateaubriand
Saint Malo : 7, rue de la Saulaie - La Madeleine
Saint Malo : 22, quai Trichet

www.station-maritime.fr

18 avenue du G^{ral} Férié
35400 SAINT-MALO
Tél : 02 99 82 81 93



Z.A. de la Chesnais
35430 Saint-Jouan-des-Guérêts
Tél. : 02 99 19 20 60
Fax : 02 99 19 20 69
E.mail : autoemeraude35@wanadoo.fr
Site internet : auto-emeraude.com

CENTRE OCCASIONS TOURISMES ET UTILITAIRES
ATELIER MÉCANIQUE - TOLERIE-PEINTURE

www.auto-emeraude.com

RICHEUX Patrick



- Construction Navale ■
- Voile ■ Transport ■ Servitude ■ Pêche ■ Ostréiculture
aluminium - acier - inox
- Chaudronnerie ■ Métallerie ■
- Fabrication ■
béquilles - balcons rampes d'escalier
- Réparation ■
hélices - embases hors-bord

1 rue des Brégeons - Z.I. Sud - 35400 Saint-Malo
alunoxricheux@wanadoo.fr - Tel/fax : 02 99 19 67 87 - Port. : 06 88 67 58 11

HUÎTRES CREUSES ET PLATES *Jean d'Cancale*
www.jean-d-cancale.com

Toute l'année Marché aux huîtres Le Port – Cancale
De septembre à avril à Paris retrouvez nos adresses sur le site



à CONTRE - COURANT

Mimia & Arnaud Peard

3 Place du Calvaire
35260 Cancale
Réservations au 02 99 89 61 61

RESTAURANT

Plateau de Fruits de Mer 51€50 pour 2
Viandes Grillées Poissons Grillés à la Plancha
Menu (Entrée + Plat + Dessert) à partir de 13€50
Brochettes géantes de Bœuf et Gambas
Marmite de Moules Salades Composées
Menu Enfant

Un Rhum vanille offert

Formules spéciales pour les groupes (sur réservation)






Articles de Pêche
(Pêche en mer & Pêche à pied)

Bricolage - Jardin - Plein Air

CANCALE

BISCUITERIE CANCALEISE
Produits Régionaux
Le Plus Grand Choix de la Côte

Ouvert toute l'année
ZA Les Quatrevals (Rond Point du Super U)
35260 CANCALE - Tél. 02 23 15 12 53

LE FOURNIL D'OR

Boulangerie Pâtisserie
Michel BOISARD
8, rue Bel Air
35350 Saint-Coulomb
02 99 89 00 63



Ongles and Color's
7 Place de la Victoire
35260 Cancale

Tél. 02 99 89 53 39

The Culture of Color by O·P·I



Nadège et Christophe DUFRIEN

Boeuf blonde d'aquitaine
Veau de lait
Agneau de pré-salé
Volaille fermière

Plats cuisinés - Buffet
LIVRAISON A DOMICILE

19, rue de St-Malo - 35350 ST-COULOMB
02 99 89 00 67

CANCALE

rue du Général Leclerc
Des professionnels à votre service

Chopin chaussures
Cordonnerie - Clés

Etablissements Pertois
Cadeaux - Plomberie Chauffage

Bar de l'Ouest
Café - P.M.U.

L'Embellie
Coiffure mixte

Conception : graphique-prose - Digital Conceive

de Joël Denis

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

RÉPONSES DU N°21

Horizontalement :

I - Maquereaux ; II - Uruguay ; III - Ree - Gr ; IV - Uht - Ole - Ru ; V - Empennes ; VI - Si - Ae - Idee ; VII - Detele - Le ; VIII - Tic - Ni - lls ; IX - Room - Ace ; X - Itta - Crise ;

Verticalement :

A - Rues - Tri ; B - Eh - Idiot ; C - Quete - Ecot ; D - Ur - Mat - Ma ; E - European ; F - Rg - Le - Li ; G - Eugenie - Ar ; H - Aar - Nd - lci ; I - Uy - Reelles ; J - Rusees .

HORIZONTEMENT

- I - Poisson plat - Pièce de soutien
- II - Exécrable
- III - Déesse égyptienne - Circule sur rails
- IV - En nacre - N'est pas un don
- V - But du terrorisme - Sélection
- VI - Fin de verbe - Amoureux
- VII - Pas très chaud - Poète grec
- VIII - Eviscérer - Après le docteur
- IX - Chevalier en jupon - Poids de l'emballage
- X - Fait tort

VERTICALEMENT

- A - Titre papal
- B - Nuit
- C - Respectons-la - Dieu de l'amour
- D - Fleuve de dépêche - Ne vous donnera rien
- E - Invariable dans le cercle - Début d'épithape
- F - Dans un menu - Souhaitons le chaud en 2015
- G - Perversi, pourri - Evitas
- H - Tuer - Île
- I - Rivière asiatique - Ridées
- J - Envasées

Petite erreur dans le canevas du n° 22 la case noire aurait dû être la case B II et non A II - Excusez nous

POISSONNERIE CAP PILAR

FRANÇOISE TACHET

Chalutier Cap Pilar
Arrivage journalier
Poissons, crustacés,
coquilles s^t Jacques.



Du mardi au samedi de 9h à 12h.
02 99 89 60 18 - rue de l'Industrie - ZA des quatre Vais - Cancale

PIED DE CHEVAL FARCIS



Pour 4 personnes

12 pied de cheval - une gousse d'ail - 4 échalotes - quelques brins de persil - 100 g de beurre ramolli - poivre - un verre de mie de pain de préférence

rassis, - facultatif : un zest de piment d'espelette moulu.

Le plus facile pour les ouvrir est de les placer dans le four pour les faire ouvrir.

Otez les couvercles puis remplissez l'huître de mie de pain émiettée, en prenant soin de ne pas renverser le jus des huîtres. Laissez le tout au four à feu doux afin que la mie de pain absorbe le jus. En pratiquant de la sorte vous n'aurez aucun mal pour décoller la chair des huîtres de la coquille. En même temps vous pouvez préparer votre farce après avoir haché finement ail, échalotes et persil. Mélangez bien le tout au beurre ramolli sans oublier le poivre ou le piment d'espelette.

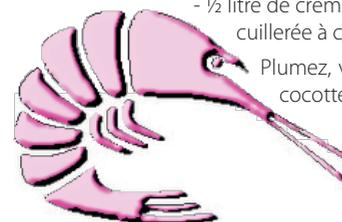
Retirez les huîtres du four et recouvrez-les de farce. Introduisez-les de nouveau dans votre four. Ce plat se sert bien chaud dès que les huîtres sont dorées.

Poulet aux fruits de MER

Pour 4 personnes

Préparation 30mn - Temps de cuisson 1h30

Un beau poulet - 40 g de beurre - 1 verre de vin blanc - 1 kg de moules - 200 g de queue de crevettes - ½ litre de crème - 1 cuillerée à soupe de concentré de tomates - 4 échalotes - 1 oignon - ½ cuillerée à café de poivre concassé - Sel fin - Persil haché - 1 verre de cognac



Plumez, videz et flambez le poulet, faites-le revenir dans le beurre chaud dans une cocotte, faites le légèrement blondir, retirez-le. Fendez-le en 2 de la tête au croupion.

Remettez les deux demi-poulets dans la cocotte avec les échalotes hachées, Laissez achever la cuisson à très petit feu, le poulet ne doit plus rissoler.

Grattez, lavez les moules.

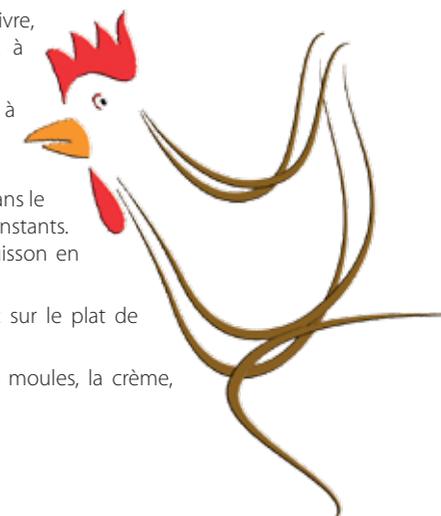
Mette le vin blanc, le poivre, l'oignon haché dans un sautoir, amenez à ébullition, laissez frémir 5 minutes.

Jetez alors les moules dans le sautoir, faites les ouvrir à feu vif, égouttez les, passez le jus de cuisson, retirez les moules des coquilles.

Retirez les demi-poulets. Jetez les queues de crevettes dans le beurre de cuisson du poulet, faites les revenir quelques instants. Arrosez avec le cognac, flambez. Laissez achever la cuisson en mouillant peu à peu avec la moitié du jus de moule.

Lorsque le poulet est cuit, dressez les deux morceaux sur le plat de service, tenez au chaud.

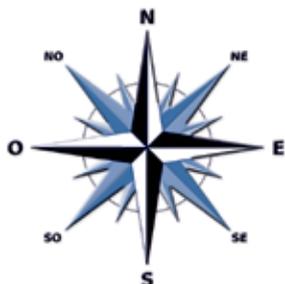
Déglaçez avec le reste du jus des moules. Ajoutez les moules, la crème, laissez bouillir pour faire épaissir.



GUY BOAT

Chantier naval
Polyester composite

9, rue de la Ravadière - 35260 Cancale
06 70 22 85 56 - guyboat@sfr.fr



MANUTENTION & HIVERNAGE BATEAUX-CARAVANES LOCATION DE CONTAINEURS



CHANTIER FROC

9, rue de la Ravadière
BP 36 - 35260 Cancale
Tel 02 99 89 61 74
froc35@wanadoo.fr

Conception graphique Anora Digitale Cancale

Fioul, Bois de chauffage, Granulés Ets ROUAULT Brasserie

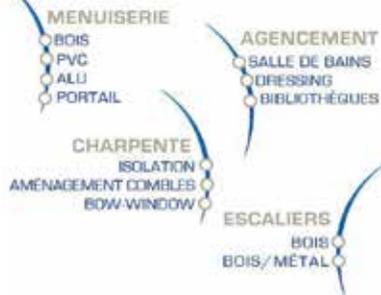


Bières - Eaux - Vins - Gros et détail
Prêt de tirage pression pour fête et mariage



02 99 89 70 39 - 2 rue du Stade - CANCALE

MENUISERIE SARL DAUVERGNE



ZA La Beuglais - 35350 SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES
T 02 99 89 39 00 F 02 99 89 19 73
M contact@dauvergne.fr

www.menuiserie-dauvergne.com

EVASION Marine



bigship
Les indispensables de votre plaisir au large

EURO PÊCHE

• ACCASTILLAGE • BATEAUX • KAYAKS •
• PÊCHE MER ET RIVIÈRE • CHASSE •

ZAC de la Chesnois - 35430 ST-JOUAN - ST-MALO
T 02 99 81 45 45 - Fax 02 99 82 00 47
E-mail : evasion.marine@wanadoo.fr
www.evasionmarine.com



Ouvert du Lundi au Samedi Midi

Auto Bilan Cancale

Zone de la Bretonnière
35260 CANCALE

Tél. 02 99 89 98 06

Cancale Nautic

Accastillage

Articles de pêche



Bateaux & moteurs

Remorques Sunway

Atelier équipé des dernières technologies

*Parc permanent d'occasions
récentes et garanties*

*7, rue du Brocanteur - 35260 Cancale
en face de Super U*

02 99 89 95 98

cancalenautic@hotmail.fr